



Psychologues : FO obtient enfin une première réunion d'un groupe de travail avec le Ministère

La Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé a obtenu la **garantie du ministère des Solidarités et de la Santé que le groupe de travail concernant la situation des psychologues** (en particulier ceux de la Fonction Publique Hospitalière) serait réuni **dès la première quinzaine de janvier 2022**.

Sans présumer de l'aboutissement de ces travaux, la Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé se félicite qu'enfin cet engagement pris par le cabinet d'Olivier VERAN lors de la grève de juin dernier se concrétise.

La Fédération FO SPS regrette toutefois qu'il ait fallu encore une mobilisation de « rappel » le 28 septembre, tout autant que de multiples sollicitations de FO, pour que le gouvernement prenne date.

Après consultation de la Commission Nationale des Psychologues FO, la Fédération appelle l'ensemble des psychologues à se réunir en assemblée générale ou en collège et sur l'ensemble du territoire le 18 novembre 2021, afin d'échanger sur ses revendications et les faire connaître à nouveau tant aux médias qu'aux autorités de tutelle. Ce temps doit aussi permettre à chaque professionnel de compléter ou de réactualiser nos exigences, afin que la Fédération FO SPS puisse les porter auprès du ministère d'ici deux mois.

La Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé rappelle ses revendications :

- La réécriture de l'arrêté du 10 mars 2021 pour son non-respect de la pluralité des approches psychologiques en instaurant une vision unique de l'évaluation des enfants présentant certains troubles du développement ;
- Le respect des statuts particuliers des psychologues et notamment le respect de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues ;
- Le respect de la circulaire d'avril 2012, quant à l'évaluation des psychologues et la garantie du maintien de la fonction formation, information, recherche, propre à la profession de psychologue ;
- L'accès direct du public aux psychologues, sans paramédicalisation : les psychologues exigent le respect de la loi de 1985 et le respect de leur autonomie ;
- La revalorisation des grilles indiciaires de rémunération ;
- L'augmentation du ratio promus-promouvables pour l'accès des psychologues à la catégorie Hors Classe ;
- Un plan de titularisation massif des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière ;
- La création de postes supplémentaires pérennes dans les CMP, CMPP, afin de répondre décemment à la demande croissante d'une population de plus en plus en souffrance ;
- Le refus de tout projet de loi visant à la création d'un ordre des psychologues.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 9 novembre 2021

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS